



Règlement beach-volley

Règlement d'utilisation des terrains de beach-volley de l'Ouchettaz

1. Les terrains de beach-volley sont ouverts à toutes et à tous.
2. Les terrains sont mis gratuitement à disposition des utilisateurs.
3. Après chaque partie, les terrains doivent être ratissés et la zone centrale nivelée. Plus le jeu est dynamique, plus le sable est déplacé vers l'extérieur. Les râteliers sont à disposition au bord des terrains.
4. **Fair-play** : laissez la place à l'équipe suivante après un temps de jeu raisonnable. En cas de forte affluence, le temps d'utilisation est limité à **45 minutes**.
5. Vous utilisez les installations à vos propres risques. La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accident, de blessure ou de dommage.

Les terrains de beach-volley sont destinés à la pratique du sport. Ils ne doivent pas être utilisés comme bacs à sable ou places de jeux pour enfants. Des trous creusés trop profondément peuvent endommager la structure des installations.

Merci de contribuer au maintien de la propreté et de la qualité des installations !